

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2023_6_11

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 36

Votants : 37

**Objet : Ressources
humaines Création
Ajustement de postes**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 20 juin à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 13 Juin 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSALUT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Pouvoirs :

Monsieur CAILLET Patrick a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Excusé(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRERE Fabrice, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur FAVREAU Jacky

Secrétaire de Séance : Monsieur Yves ATTOU

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le vote du budget en date du 21 mars 2023

Vu le tableau des emplois et des effectifs

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Considérant qu'il est nécessaire de créer des postes pour l'entretien des locaux scolaires de Verruyes et Beaulieu sous Parthenay pour la prochaine rentrée scolaire

Considérant les départs d'adjoints d'animation sur les écoles de St Pardoux et Mazières en Gâtine et les réorganisations des postes de travail à la prochaine rentrée scolaire

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 23 mai 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- De créer et ajuster les postes listés ci-dessous :

Création de postes

Nombre	Postes à créer	Missions	Durée hebdomadaire actuelle
1	Adjoint technique	Entretien des locaux scolaires Beaulieu sous Parthenay	15,50 h
1	Adjoint technique	Entretien des locaux scolaires Verruyes	15 h
1	Adjoint d'animation	Responsable périscolaire Ecole St Pardoux-Soutiers	29 h
1	Adjoint d'animation	Responsable périscolaire Ecole de Mazières en Gâtine	32 h

Ajustement du temps de travail

Nombre	Postes à modifier	Missions	Durée hebdomadaire actuelle	Durée hebdomadaire proposée
1	Adjoint d'animation	Animation périscolaire école de St Pardoux-Soutiers	26,91h	27 h

- De prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs à compter de ce jour
- D'imputer les dépenses sur le budget concerné.
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Yves ATTOU

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 20/06/2023
Publié le 23/06/2023
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

